

Les encombrants à Cerizay

3 solutions :

La reprise par votre livreur

Les livreurs de mobilier ou d'électroménager neuf doivent reprendre gratuitement les appareils ou mobilier usagés lors de la livraison

L'apport en déchetterie

Déchetterie de Cerizay ouverte tous les jours, sauf jeudis et dimanches
8h30 - 12h / 14h - 17h30 : Gratuit

La collecte en dernier recours

Le premier mardi de chaque mois

Uniquement pour les habitants en incapacité physique ou matérielle de déposer en déchetterie

Réservation obligatoire

À partir du 6 novembre 2018, la collecte des encombrants évolue !



VOIR LE
FONCTIONNEMENT
AU DOS



Réservation obligatoire

encombrants@cerizay.fr

05.49.80.64.01

www.cerizay.fr



Nouveau fonctionnement

Pour qui ?

Le nouveau service de collecte des encombrants s'adresse exclusivement :
– aux personnes dans l'incapacité physique ou matérielle de se déplacer en déchetterie – et à raison de 2 collectes d'encombrants par an maximum.

Quand et où ?

Les encombrants doivent être déposés, en limite de domaine public, la veille à partir de 19h, jusqu'au matin de la collecte (8h), de façon organisée (pour faciliter la collecte et ne pas gêner les usagers sur le domaine public).

Le ramassage s'effectue le premier mardi de chaque mois.

Comment ?

La collecte est effectuée uniquement après inscription/réservation (jusqu'au mercredi précédent la collecte) auprès du secrétariat des services techniques de la commune de Cerizay :

**au 05.49.80.64.01
ou par courriel à : encombrants@cerizay.fr**

Quels encombrants sont acceptés ?

OUI

- Appareils électroménagers et télévision, de grand format
- Mobilier de grand format
- Literie
- Matériel de sport grand format
- Palettes
- Équipement de jardin (toboggan, table, ...)

- Ordures ménagères et cartons
- Cadavres d'animaux
- Végétaux
- Déblais, gravats et objets résultant de travaux
- Déchets dangereux, objets coupant
- Pneus, extincteurs, bouteilles de gaz
- Déchets légers et de petites taille tenant dans le coffre d'une voiture
- ...

NON

En cas de non-respect du règlement : les usagers se verront refuser l'enlèvement de leurs encombrants et pourront être soumis à une amende.

Informations et règlement complet en Mairie ou :
www.cerizay.fr - Mairie de Cerizay : 05.49.80.64.01